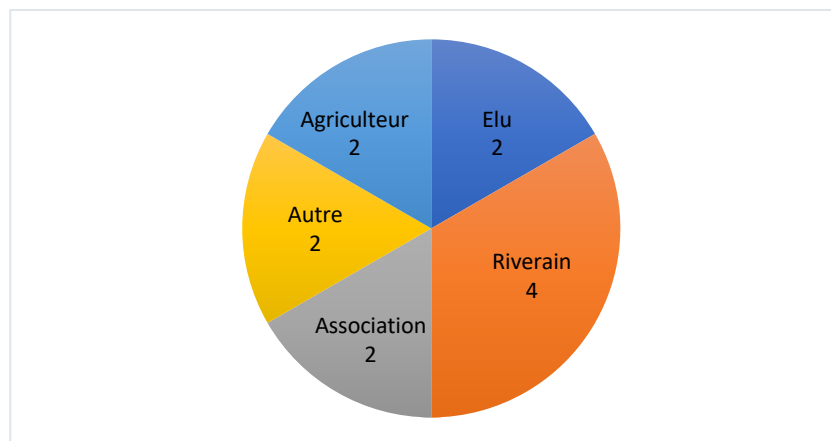


CONTRIBUTIONS SUR LE REGISTRE NUMERIQUE  
POUR LE DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

- 12 CONTRIBUTEURS SOIT 1,23% DES CONTRIBUTEURS.



- COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS

Conformément aux dispositions RGPD, l'ensemble des commentaires et propositions formulées par les contributeurs sont anonymisées.

Les institutions des contributeurs ayant souhaité ne pas être publiées, sont également anonymisées.

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
24/11/2020 12h11			La réglementation sur l'usage des produits phytosanitaires est déjà bien explicite sur l'utilisation de ceux-ci. Il conviendrait de l'appliquer avec rigueur.	
30/11/2020 06h11			Le désherbage mécanique existe ! 10 mètres autour des maisons ce n'est vraiment pas suffisant !	

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
21/12/2020 15h12	<p>Eau &amp; Rivières de Bretagne salue l'ambition de SNCF Réseau d'en finir avec l'usage des pesticides* pour l'entretien des voies ferrées et leurs abords en affirmant viser le "0 pesticides conventionnel". Il est fondamental que celle-ci soit datée et proposons de viser 2025. D'ici là, l'arrêt de l'utilisation du glyphosate doit être une priorité et se faire en s'appuyant sur des techniques alternatives et non pas sur l'utilisation d'autres pesticides* tout aussi nocif, voir plus, que ce dernier. SNCF Réseau a déjà démontré qu'elle était capable d'avoir de telles pratiques, voire même d'aller au delà, notamment pour respecter les zones de non-traitement (ZNT) à proximité des cours d'eau ou les périmètres de protection de captage.</p> <p>SNCF Réseau doit donc élargir ces méthodes d'entretien à proximité des lieux habités. Cet élargissement ferait ainsi office d'expérimentation pour arriver à terme à la fin des pulvérisation des pesticides* sur tout le réseau. Il est nécessaire d'accentuer le travail de recherche et développement des techniques préventives : essais de pesticides d'origine végétale, plantation d'espèces le long des voies à développement lent... Le changement de regard sur la végétation en bordure de voie doit s'accompagner d'une vigilance accrue envers la faune et la flore qui occupent ces espaces. Les techniques d'entretien utilisées devront à la fois être respectueuse du milieu comme de ces habitants : matériel et calendrier de coupe adapté, gestion des produits de taille, surveillance des espèces protégées, ... Si l'évitement doit être la priorité, avoir les coordonnées d'un référent est une avancée. L'information de la population doit être renforcée. Une alerte aux communes sur lesquelles les traitements vont avoir lieu 3 semaines avant ceux-ci serait une meilleure option plutôt que le planning annuel prévu. De la même manière, l'information devrait être envoyée aux collectivités gestionnaires de périmètre de protection de captage d'eau potable.</p> <p>* de synthèse</p>		<p>Certaines de ces propositions sont uniquement du ressort du respect de la réglementation (pluie, vent). Avoir une plus grande tolérance de la présence de la végétation, conduira à accueillir plus d'espèces sur les abords des voies. Cette présence devra s'accompagner d'une vigilance accrue envers les espèces potentiellement protégées qui pourraient y trouver refuge. Ne plus utiliser de glyphosate certes, mais sans le remplacer par des pesticides tout aussi nocif (voire plus). Nécessité de se donner un objectif daté de sortie des pesticides de synthèse.</p>	<p>Instaurer plus de dialogue ne doit pas faire oublier l'objectif d'arrêter de l'utilisation des pesticides de synthèse au plus vite.</p>
22/12/2020 14h12	Elle est très bien			

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
22/12/20 20 18h12	<p>Je rejoins les propositions de l'association Eaux et Rivières pour contribuer à votre charte, à noter :</p> <p>Sur la thématique "Informations" **</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir sur le site internet SNCF Réseau les informations sur les produits utilisés, les modes opératoires et pratiques en matière d'utilisation des produits phytosanitaires.</li> <li>- Fournir sur le site internet SNCF Réseau les informations sur le calendrier général de traitement et les différents types d'intervention, sur les voies, sur les pistes et les abords.</li> <li>- Mettre à disposition la période de passage des trains désherbeurs sur une plateforme unique à partir d'une recherche par lieu.</li> <li>- Initier une étude sur l'empreinte écologique de la plateforme ferroviaire sur l'eau.</li> </ul> <p>Sur la thématique "Protection":</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des techniques alternatives pour réduire l'usage global des produits phytosanitaires.</li> <li>- S'engager à ne plus utiliser de glyphosate fin 2021.</li> </ul> <p>Sur la thématique "Modalités de dialogue et de conciliation" :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer aux mairies des communes traversées par le réseau ferré national, les coordonnées d'un contact territorial.</li> <li>- Organiser une réunion nationale annuelle sur l'application de la charte d'engagements avec les parties prenantes représentatives (associations d'élus, associations agréées représentant les riverains).</li> </ul>			
23/12/20 20 05h12	Zéro produits phytosanitaires. Merci de prendre en compte notre santé et celle du vivant.			